

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN479

AMENDEMENT

présenté par

M. Chenevard, rapporteur, M. Thiériot, rapporteur M. Jacques, M. Cormier-Bouligeon, M. Seo,
Mme Pouzyreff, M. Mongardien, Mme Le Grip, Mme Lemoine, Mme Vignon, Mme Liso et
M. Frébault

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« Dans la perspective de la préparation de la prochaine loi de programmation militaire, le Gouvernement élabore, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, une expression de besoin relative à l'évolution du nombre de frégates de premier rang. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024-2030, la Marine nationale doit recevoir cinq frégates de défense et d'intervention (FDI), dont la dernière sera livrée en 2032. Ces livraisons permettront de maintenir un format de quinze frégates de premier rang, conformément aux orientations du Livre Blanc de 2013. Si ce niveau de capacité place la France parmi les premières marines mondiales, il ne suffit plus face aux défis actuels.

La situation internationale durablement instable, animée par les crises et les guerres, impose de questionner le format de notre Marine. Avec un taux de disponibilité opérationnelle proche de 80 % soit l'un des plus élevés au monde, la Marine nationale démontre une efficacité à la hauteur des crises. Pourtant, cette performance ne peut occulter l'intérêt de trois frégates de premier rang supplémentaires minimum.

Cette montée en puissance permettrait de traiter plus de théâtres simultanément, mais également de permettre une rotation plus saine de nos unités, soumise aux besoins d'entretiens. A ce sujet, l'histoire de l'engagement de notre Marine nous éclaire sur un format renforcé. L'opération

Harmattan, contribution française à l'intervention militaire de 2011 dans la guerre civile libyenne expose les difficultés rencontrées par nos forces navales. Bien que l'opération fut un succès, l'amiral Bernard Rogel, ancien chef d'état-major de la Marine, énonçait dès 2011 les limites atteintes par la Marine nationale lors de ces déploiements. Alors auditionné par la commission de défense de l'Assemblée nationale, celui-ci annonçait clairement que « Toutes les demandes, notamment certaines prévues par le contrat opérationnel de la Marine, n'ont pu être honorées ».

Le Livre Blanc de 2013 n'a malheureusement pas fait évoluer le format de frégates de premier rang. Il est désormais nécessaire de le questionner.